



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Adopté en AG du 11 juin 2021

ARTICLE 1 - DUREE ET MODIFICATION

Le présent règlement intérieur est adopté pour une durée indéterminée. Il peut être modifié et complété par le comité directeur ou le bureau, sur proposition du comité directeur et des membres qui composent l'assemblée générale, soumis au bureau au moins un mois avant la séance. Il est adopté en assemblée générale par un vote à main levée, à la majorité des voix des membres présents ou représentés à jour de leur cotisation.

ARTICLE 2 - ADHESIONS

Pour être membre de l'association C4H2, il faut :

- Que la **demande d'adhésion** soit reçue et validée par les membres du comité directeur, l'association se réservant le droit de refuser une demande d'adhésion.
- S'être acquitté du montant de **la cotisation** pour la saison en cours (année scolaire).
- Fournir un **certificat de non contre indication à la pratique de tout sport en compétition (de moins d'1 an)**.
- Pour les mineurs, en plus du certificat médical, une **autorisation parentale** sera exigée.
- Accepter le **règlement intérieur**. L'adhérent à jour de sa cotisation reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement intérieur.

Chaque adhérent sera inscrit sur une liste où figurent tous les adhérents de l'association et se verra remettre une copie du règlement intérieur.

Le montant des cotisations est fixé annuellement par le bureau. Aucune cotisation ne pourra faire l'objet d'un remboursement et ce pour quelque raison que ce soit.

L'adhésion à l'association prend effet après le paiement de la cotisation, au plus tard le 30 octobre.

Les membres s'engagent à respecter et appliquer les statuts et le règlement intérieur. Le non-respect de ce règlement intérieur par un adhérent, peut entraîner son exclusion définitive de l'association, prononcée par le comité directeur.

ARTICLE 3 - ASSURANCES

Chaque adhérent à l'association devra avoir une assurance responsabilité civile qui couvrira l'assuré pour la pratique du vélo, en cas de dommages corporels, de vol, etc...

Le club est assuré dans le cadre des sorties en entraînement groupées.

ARTICLE 4 - EQUIPEMENT

Le port du casque homologué à coque rigide et sanglé est obligatoire pour tous les participants aux sorties.

Chaque adhérent s'engage à entretenir ou faire entretenir régulièrement son vélo et à s'assurer du bon fonctionnement des organes de sécurité avant chaque sortie.

Chaque participant doit pouvoir être autonome en cas de crevaison en possédant une chambre à air, des démonte-pneus et une pompe.

ARTICLE 5 - FONCTIONNEMENT DES SORTIES

Les sorties peuvent être programmées le week-end ou en semaine. Seules les sorties annoncées par des membres de l'association C4H2 sur le groupe whatsapp ou la page Facebook de l'association sont réputées être des sorties de l'association C4H2. Deux sorties hebdomadaires ont lieu le samedi matin et le dimanche matin (départ à 9h de novembre à mai, et 8h30 de juin à octobre). Le point de rendez-vous est devant le CIC, à l'entrée de Pignan.

Aucun participant ne doit partir seul sur une sortie de l'association. Lors des sorties personnelles (hors du contexte de l'association), il est recommandé d'indiquer à une personne de votre entourage votre parcours et l'heure approximative de votre retour et de se munir d'un téléphone portable.

Si l'un des participants souhaite quitter le groupe pour rentrer plus tôt, dans la mesure du possible, un autre participant se porte volontaire pour l'accompagner. Si toutefois il devait rentrer seul, il doit prévenir le groupe qu'il est bien arrivé à destination.

Chaque adhérent ou participant à une sortie s'engage à respecter le code de la route. En particulier, chacun veillera :

- À ne rouler que sur la voie de droite;
- À rouler au maximum à deux de front, voire en en file si la circulation ou la visibilité l'impose;
- A respecter les autres usagers de la route.

Les sorties proposées présentent plus ou moins de difficultés. Selon les participants, deux groupes de niveau peuvent être constitués. Au sein de chaque groupe, les plus rapides s'adapteront au reste du groupe, en attendant régulièrement, à un croisement ou en haut d'une côte, ceux qui ont moins de capacité physique. Rouler en peloton permet d'économiser ou de mettre ses forces au service du groupe.